



Projets et programmes de prévention du tabagisme : rapport final

(Ne pas remplir à la main SVP)

Nom du projet	Activités du CIPRET-Vaud: Protection contre la fumée passive	
Début du projet	Début 2006	
Fin du projet	Fin 2008	
Bénéficiaire de la contribution	Nom Rue / n° NPA / Lieu	CIPRET-Vaud (CIPRET ci-après) Av. De Provence 12 1076 Lausanne
Personne à contacter	Anne-Catherine Merz	
N° de la décision	05.001837	
Montant de la décision	988'800CHF	

Lieu, date :

Signature

Lausanne, le 29 janvier 2009

SOMMAIRE

1	Résumé du rapport final.....	2
2	Brève description du projet	3
3	Objectifs prévus.....	4
4	Objectifs atteints.....	5
5	Réalisations (outputs)	7
6	Impact	10
7	Rétrospective et enseignements.....	11
8	Durabilité et valorisation	12
9	Egalité des chances	14
10	Forces et faiblesses	15
11	Conseils.....	15
12	Divers.....	15

1 Résumé du rapport final

*Présentez succinctement le déroulement du projet, les principaux enseignements et conclusions que vous en avez tirés ainsi que les éventuelles recommandations que vous souhaitez formuler.
Une page maximum*

Le programme „protection contre la fumée passive“ s'est décliné dans différents projets planifiés pour la plupart au début 2006. Néanmoins, certains axes ont été abandonnés alors que d'autres ont vu le jour avec l'émergence de nouvelles problématiques.

- Administration cantonale vaudoise (ACV) ;
Le travail de collaboration mené par le CIPRET avec différents services de l'ACV s'est traduit par l'élaboration d'une directive rendant l'ensemble de l'ACV (y compris les écoles, les hôpitaux cantonaux ainsi que l'ordre judiciaire) « sans fumée » à partir du 1er janvier 2007. Le CIPRET a accompagné et conseillé le groupe de travail chargé du pilotage du projet et a mis en place des mesures pour informer les collaborateurs et résoudre les problèmes soulevés dans les services.
- Entreprises ;
Le CIPRET a promu le label OFSP « lieu de travail, espace sans fumée » auprès des entreprises vaudoises. Parallèlement, il a répondu aux demandes et accompagné les entreprises, administrations communales, hôpitaux, institutions souhaitant mettre en place des mesures de protection contre la fumée passive ou d'aide à l'arrêt.
- Communes ;
En 2007, le CIPRET est devenu partenaire d'un programme pilote (coordonné par l'AT et RADIX et financé par le Fonds de prévention du tabagisme) qui incite les communes à adopter une politique globale de prévention du tabagisme. Un travail de démarchage auprès des communes vaudoises a commencé en 2008.
- Jeunes en formation ;
Le CIPRET a commencé à mettre œuvre le programme « apprentissage sans tabac » visant à inciter les jeunes à rester non-fumeurs. Cependant, ce projet a été suspendu le temps qu'une réflexion globale sur la prévention des dépendances auprès des jeunes puisse être menée avec les partenaires cantonaux.
- Publics cibles spécifiques ;
La fumée de tabac s'introduisant dans les logements privés est une problématique émergente à laquelle le CIPRET s'est efforcé de proposer des solutions, notamment en collaborant avec l'ASLOCA. Certaines populations comme les personnes toxico-dépendantes, les personnes sans emploi ou les migrants doivent être abordées de manière spécifique dans le contexte général de prévention du tabagisme. Leurs besoins et ceux des institutions qui les accueillent feront l'objet d'un état des lieux afin que des mesures appropriées puissent leur être proposées.
- Informer et sensibiliser sur les différents aspects du tabagisme ;
Le CIPRET s'est efforcé de suivre et soutenir les processus politiques ayant pour objet la prévention du tabagisme et la fumée passive. Dans ce contexte, outre le travail de soutien et d'information des politiques, il a également élaboré un certain nombre d'actions visant à informer le public sur ces questions.
- Restaurants ;
Le CIPRET est responsable de l'information sur la fumée passive données aux personnes suivant la formation de GastroVaud.

Ce programme s'est décliné à des niveaux variés qui ont permis au CIPRET de travailler en synergie avec nos différents partenaires, d'acquérir une expertise en matière de soutien des processus législatifs. Les collaborations menées ont fait du CIPRET le partenaire désigné pour répondre aux questions ou pour collaborer aux actions en lien avec le tabagisme, que ce soit au niveau politique ou au niveau du terrain.

2 Brève description du projet

(Cette description doit permettre de comprendre le rapport sans connaître le projet).

Le projet, basé sur la convention cadre de l'OMS, vise la protection de la population contre la fumée de tabac.

La protection contre la fumée passive touche des populations bien distinctes évoluant dans des milieux variés ; ce sont les travailleurs et les jeunes en formation dans les entreprises et les Administrations mais aussi le public qui doit être protégé dans des lieux qu'il fréquente quotidiennement.

A cela s'ajoute des problématiques émergentes, comme l'exposition à la fumée qui s'infiltré dans les logements privés ou l'exposition des jeunes enfants dans le cadre familial ou lors de garde.

Le projet comprend donc un ensemble de mesures qui visent :

- à informer les gens sur les questions du tabagisme passif,
- à favoriser la mise en place d'un cadre législatif,
- à faciliter et encourager la mise en place de mesures concrètes dans des lieux comme les entreprises ou les institutions.

3 Objectifs prévus

Présentez l'objectif stratégique (cf. stratégie nationale de prévention du tabagisme) que vous souhaitiez contribuer à atteindre avec votre projet.

Présentez également les objectifs spécifiques au projet (cf. demande de financement).

Ce programme a permis de décliner dans le canton **les objectifs stratégiques** du PNPT suivants:

- *Objectif stratégique n° 1* Dans la vie en communauté, ne pas fumer va de soi.
- *Objectif stratégique n° 2* La nocivité du tabac est mieux connue, et la prévention du tabagisme est davantage acceptée par la population et les milieux politiques.

Les objectifs spécifiques:

Des mesures sont prises pour que la population soit protégée contre la fumée passive partout où cela est possible.

1. Protection des travailleurs contre la fumée passive.

Des actions sont mises en place pour protéger les travailleurs sur leur place de travail dans les entreprises, dans l'Administration cantonale ou dans les Administrations communales (dès 2007).

2. Apprentissage sans tabac.

- Un concours est proposé aux jeunes en formation pour les inciter à ne pas commencer à fumer. Il est connu des entreprises du canton et des écoles professionnelles qui le proposent aux apprentis.
- Les milieux de la formation professionnelle (écoles, entreprises) proposent un cadre de travail favorable qui ne banalise pas la consommation de tabac et la fumée passive.

3. Restaurants.

- Faire connaître, au niveau cantonal, le rôle que peut jouer le CIPRET dans l'application du nouvel article vaudois 46 LADB, qui incite les restaurateurs à mettre en place des espaces sans fumée dans leurs établissements.
- Informer les restaurateurs et les clients sur les problèmes posés par la fumée passive.
- Sensibiliser les communes à cette problématique et leur demander leur appui afin d'obtenir plus rapidement la conformité à la loi, dans un établissement par commune.

4. Informier et sensibiliser sur les différents aspects du tabagisme passif.

Des actions sont entreprises afin que le tabagisme soit identifié et reconnu comme un problème de santé publique aussi bien par les politiques que par la population.

L'objectif ci-dessous n'était pas planifié en 2006 ; il a été développé en réponse à l'évolution des demandes de la population vaudoise.

5. Protection contre la fumée passive, publics cibles spécifiques (dès 2008).

- Des mesures sont prises pour informer le public sur ses droits en matière de protection contre la fumée passive dans les logements privés.
- Les parents et les professionnels de la petite enfance sont informés sur les mesures efficaces pour protéger les enfants de la fumée passive.
- Des mesures sont prises pour répondre aux besoins des populations précarisées et des professionnels qui les accompagnent en matière de protection contre la fumée passive et d'aide à l'arrêt du tabagisme.

4 Objectifs atteints

Etablissez une comparaison entre les objectifs spécifiques prévus et les objectifs atteints.
(Si les objectifs n'ont pas été atteints ou seulement partiellement, expliquez pourquoi au point 7)

1. <u>Protection des travailleurs contre la fumée passive.</u>	○ Administration cantonale vaudoise (ACV). Les collaborateurs de l'ACV ne sont plus exposés à la fumée de tabac depuis le 1er janvier 2007, suite à la décision du Conseil d'Etat de rendre l'ensemble de l'ACV (y compris les hôpitaux, les écoles et l'Ordre judiciaire) « sans fumée ». <i>Objectif atteint.</i> ○ Entreprises. Le concours national « lieu de travail, espace sans fumée » a été largement promu auprès des entreprises vaudoises, qui sont nombreuses à être devenues « sans fumée ». De nombreuses entreprises, institutions et hôpitaux sont également devenues « sans fumée » avec la collaboration du CIPRET. <i>Objectif atteint. Projet à poursuivre.</i> ○ Administrations communales (dés 2007). Le CIPRET est partenaire du programme pilote (coordonné par l'AT et RADIX et financé par le Fonds de prévention du tabagisme) qui incite les communes à adopter une politique globale de prévention du tabagisme. Trois communes ont décidé de participer au projet. <i>Projet en développement, à poursuivre.</i>
2. <u>Apprentissage sans tabac</u>	Le projet « apprentissage sans tabac » a été mis en œuvre. Le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) a cependant demandé que le programme soit suspendu, le temps qu'une réflexion globale soit menée sur la prévention des dépendances auprès des jeunes. <i>Objectif non atteint. Projet abandonné sous sa forme initiale.</i>
3. <u>Restaurants.</u>	Note : les actions du CIPRET se sont finalement concentrées sur le soutien d'actions politiques visant la protection des non-fumeurs. Les restaurateurs sont informés des enjeux liés à la fumée passive par le biais de la formation GastroVaud. Des soirées et événements « sans fumée » sont organisés dans le canton en collaboration avec le CIPRET. <i>Objectif initial abandonné (car plus d'actualité). Projet réorienté, à poursuivre.</i>
4. <u>Informier et sensibiliser sur les différents aspects du tabagisme passif.</u>	Le public a été informé sur le problème du tabagisme passif par le biais de campagnes d'affichage, de communiqués de presse. Le public s'est également vu proposer le moyen de mesurer objectivement son exposition à la fumée passive. Les processus visant la protection contre la fumée passive, notamment l'initiative vaudoise « fumée passive et santé », ont été suivis et soutenus par le CIPRET. <i>Objectif atteint. Projet à poursuivre.</i>

L'objectif ci-dessous n'était pas planifié en 2006 ; il a été développé durant la période en réponse à l'évolution des demandes de la population vaudoise	
5. <u>Protection contre la fumée passive, publics cibles spécifiques (dés 2008).</u>	○ Protection contre la fumée passive dans les logements privés. Une collaboration a été initiée avec l'ASLOCA (Association suisse des locataires) en vue de préciser les possibilités d'action qui s'offrent à des locataires exposés à la fumée passive. Des réponses et une orientation sont fournies aux demandes individuelles de personnes exposées à la fumée passive dans la sphère privée. <i>Projet en développement, à poursuivre.</i> ○ Protection des petits enfants. Des contacts ont été établis avec les principaux acteurs cantonaux en lien avec la petite enfance ; une collaboration a démarré avec l'Association des mamans de jour. <i>Projet en développement, à poursuivre.</i> ○ Populations précarisées. Identification des populations précarisées et des institutions leur proposant des prestations ou une prise en charge ainsi que de leurs besoins. Phase pilote: prise de contact avec la direction de deux institutions pour définir des collaborations possibles ainsi que des pistes d'action. <i>Projet en développement, à poursuivre.</i>

5 Réalisations (outputs)

Indiquez les réalisations dont vous disposez (manuel, brochure, matériel pédagogique, etc.).

Toutes les réalisations prévues sont-elles disponibles ?

(Si une partie seulement des réalisations prévues est disponible, expliquez pourquoi au point 7).

1. <u>Protection des travailleurs contre la fumée passive.</u>	○ Administration cantonale vaudoise (ACV). Réalisation d'enquêtes pour établir la situation tabagique dans l'ACV (Administration cantonale vaudoise). Rédaction de rapports et transmission au Service de la santé publique (SSP). Collaboration avec le Service de la santé publique (SSP) et participation au groupe de travail « ACV sans fumée ». Rencontre avec les différents Conseillers d'Etat pour leur exposer les enjeux liés à la protection des non-fumeurs et à la promotion d'une vie sans tabac. Mise en place de mesures de sensibilisation et d'information des collaborateurs. Suivi du processus et réponse aux demandes pratiques. ○ Entreprises. Elaboration et tenue à jour de la documentation transmise aux entreprises qui souhaitent entreprendre une démarche de protection contre la fumée passive ou mettre en place des mesures d'aide à l'arrêt. Collaboration avec la Ligue Pulmonaire Vaudoise (LPV) pour préparer et envoyer à l'OFSP un « flyer » présentant les prestations des 2 institutions en matière de prévention du tabagisme en entreprise. Ce « flyer » a été transmis aux entreprises vaudoises via un courrier de l'OFSP. Information détaillée sur le label OFSP donnée aux entreprises dans lesquelles le CIPRET est intervenu ces dernières années. Envoi d'un courrier aux hôpitaux vaudois pour les inciter à participer au concours. Réponse aux demandes d'entreprises ou de travailleurs. Accompagnement de plusieurs entreprises et hôpitaux dans la démarche visant à les rendre « sans fumée ». Démarrage d'une collaboration avec l'AVDEMS (Association vaudoise des établissements médico-sociaux) pour les questions de protection contre la fumée passive dans les établissements médico-sociaux (EMS). Participation à une journée d'information à l'intention de l'ensemble des membres. ○ Administrations communales (dès 2007). Collaboration avec l'AT et RADIX pour le projet « communes ». Participation au groupe de pilotage du projet au niveau national. Elaboration de la documentation de travail. Démarchage d'une cinquantaine de communes. Démarrage du projet avec 3 communes : Gland, Rolle et Morges. Les administrations de 2 des 3 communes participantes sont devenues « sans fumée ».
2. <u>Apprentissage sans tabac</u>	Elaboration du projet « Apprentissage sans tabac » ; collaboration avec le SSP et la Direction générale de l'enseignement professionnel (DGEP) pour adapter le concept à la situation vaudoise. Rédaction des différents documents nécessaires à la mise sur pied du projet. Présentation du projet et transmission à la Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV) ; envoi avec leur contrat d'apprentissage à environ 4'000

	apprentis. Collaboration avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) pour promouvoir le projet auprès des responsables des apprentis de l'ACV. Collaboration avec les directions et les services de santé des écoles professionnelles vaudoises pour promouvoir le concours par le biais des écoles. Présence du CIPRET dans 9 établissements. Promotion du concours auprès des apprentis de l'EPSIC dans le cadre d'une action de promotion de la santé (« destination vie ») organisée avec le service santé de l'école. Envoi aux 6'000 entreprises formatrices du canton de Vaud d'un feuillet d'information sur le projet. Promotion du concours auprès des patrons d'entreprise par l'intermédiaire du Centre Patronal. Rédaction et envoi de lettres d'information destinées aux participants. Choix des prix pour les gagnants et leurs témoins. Tirage au sort des gagnants, remise des prix.
3. <u>Restaurants.</u>	Note : l'article 46 LADB proposant une solution partielle et inappliquée, les efforts du CIPRET se sont concentrés sur le soutien d'autres actions politiques visant la protection des non-fumeurs. Travail de suivi et d'accompagnement avec le SSP autour du postulat J.-R.Yersin « renforcement des mesures en vue de protéger la santé des Vaudoises et des Vaudois par une meilleure prévention du tabagisme et une lutte accrue contre la fumée passive ». Soutien à l'élaboration d'une initiative parlementaire visant la protection des non-fumeurs (initiative législative Ch.Van Singer). Soutien et participation à l'initiative populaire vaudoise « fumée passive et santé » Création en 2006 d'un volet « restaurants » dans le site Internet du CIPRET (www.cipretvaud.ch). Réponse aux questions des journalistes ; préparation de dossiers à leur intention. Réponse aux questions du public et envoi d'argumentaires. Conseil et envoi de documentation aux restaurateurs souhaitant rendre leur établissement partiellement ou complètement « sans fumée ». Formation des cafetiers : un cours sur la fumée passive est systématiquement donné dans le cadre de la formation des restaurateurs pour l'obtention de la patente. En 2007, le CIPRET a participé au processus de redéfinition de la formation des cafetiers. Participation au Comité d'attribution du label « Fourchette verte » et collaboration pour redéfinir le critère du label en lien avec la fumée passive. Collaboration avec PETZI, association faîtière des clubs de musique suisse. Démarche effectuée avec la FVA visant à sensibiliser les clubs à l'intérêt du public pour des soirées sans fumée.
4. <u>Informier et sensibiliser sur les différents aspects du tabagisme passif.</u>	○ Suivi du processus législatif Suivi du cheminement de l'initiative « fumée passive et santé » avec le Comité d'initiative. Contact et soutien des politiques s'intéressant à la protection contre la fumée passive.

	Suivi avec les services de l'Etat concernés, notamment la Police du commerce et le Service de la santé publique (SSP), du processus politique. Participation à une table ronde, réalisée en réponse au postulat F. Haenni, réunissant les Conseillers d'Etat du DSAS et du DEC, ainsi que certains partenaires concernés. Communication aux municipalités et aux députés du Grand Conseil pour les informer de la campagne d'affichage « un air de liberté » et de la possibilité offerte de mesurer son exposition à la fumée passive par le badge moniteur de nicotine. ○ Information et sensibilisation du public Suite au dépôt de l'initiative F. Gutzwiller, discussions avec les élus vaudois au Conseil National et au Conseil des Etats. Elaboration et mise en place des campagnes d'affichage 2007 et 2008 « un air de liberté, sans fumée ». Mesure de l'exposition à la fumée passive proposée au public (badges moniteurs de nicotine). Sondage de la population vaudoise dans l'objectif de connaître sa position sur l'interdiction de fumer dans les établissements publics et sur la question du remboursement des médicaments efficaces pour arrêter de fumer. Rédaction d'un rapport et d'un communiqué de presse. Collaboration avec la LVC (Ligue vaudoise contre le cancer) pour l'élaboration et la mise en place de leur campagne d'affichage de en vue de la votation de novembre 2008 sur l'initiative « fumée passive et santé ». Participation à l'alliance mise en place par les partenaires concernés par la votation.
L'objectif ci-dessous n'était pas planifié en 2006 ; il a été développé durant la période en réponse à l'évolution des demandes de la population vaudoise	
5. <u>Protection contre la fumée passive, publics cibles spécifiques (dés 2008).</u>	○ Protection contre la fumée passive dans les logements privés. Collaboration avec l'ASLOCA (Association suisse des locataires) pour préciser les possibilités d'action qui s'offrent à des locataires exposés à la fumée passive qui circule à l'intérieur du bâtiment (ventilation, isolation, etc.) ou qui arrive de l'extérieur (terrasse, balcon, fenêtre ouverte). Rédaction d'un document pour le public et d'un communiqué de presse. Réponse aux demandes individuelles de personnes exposées à la fumée passive dans la sphère privée. ○ Protection des petits enfants. Le CIPRET a établi une collaboration avec l'Association des mamans de jour, ce qui s'est traduit par la planification de 5 formations en 2009. ○ Populations précarisées. Identification des populations précarisées (jeunes en difficultés socio-éducatives, migrants, personnes alcoolos ou toxico dépendantes, adultes en rupture sociale ou en difficultés économiques, etc.) et recensement des institutions vaudoises leur proposant des prestations ou une prise en charge. Phase pilote: prise de contact avec la direction du Relais, de Caritas, de ACT (Action Communautaire et Toxicomanie) et de la PMU (Policlinique médicale universitaire).

6 Impact

(Ces informations relèvent de la perception qualitative et subjective du projet par son responsable).

Une évaluation externe de l'impact a-t-elle été réalisée ? Oui (joindre le rapport) / Non

Si non :

Quel est l'impact de votre projet ? Sur quoi se base votre réponse ?

1. <u>Protection des travailleurs contre la fumée passive.</u>	- Administration cantonale vaudoise (ACV). Facilitation du processus administratif ayant conduit à l'élaboration de la directive rendant l'ACV sans fumée. Amélioration de l'acceptabilité de la mesure auprès des collaborateurs de l'ACV. - Entreprises. Incitation des entreprises à devenir « sans fumée ». Facilitation du processus en cours dans l'entreprise. Incitation à l'arrêt des collaborateurs fumeurs. - Administrations communales (dés 2007). Prise de conscience des administrations communales des problématiques liées au tabac. Mise en route d'une réflexion globale au sein de 3 communes vaudoises importantes.
2. <u>Apprentissage sans tabac</u>	Sensibilisation des professionnels de la formation à la question du tabagisme des jeunes. Sensibilisation des jeunes en formation à la question de la dépendance aux produits du tabac.
3. <u>Restaurants.</u>	Amélioration de l'acceptabilité des professionnels vis-à-vis l'interdiction de fumer dans les bars et les restaurants. Incitation et facilitation de la mise en place de soirées et d'événements « sans fumée ».
4. <u>Informier et sensibiliser sur les différents aspects du tabagisme passif.</u>	Information du public sur la fumée passive. Amélioration de l'acceptabilité de l'initiative « fumée passive et santé ».
L'objectif ci-dessous n'était pas planifié en 2006 ; il a été développé durant la période en réponse à l'évolution des demandes de la population vaudoise	
5. <u>Protection contre la fumée passive, publics cibles spécifiques (dés 2008).</u>	- Protection contre la fumée passive dans les logements privés. Amélioration de l'acceptabilité des demandes concernant la fumée passive dans les logements privés. - Protection des petits enfants. Sensibilisation des professionnels au bien-fondé de mettre en place des mesures de sensibilisation. - Populations précarisées. Phase pilote.

Aucune évaluation externe n'était prévue, les activités du CIPRET-Vaud s'inscrivant toutes dans les directives de l'OMS et de l'OFSP.

7 Rétrospective et enseignements

Veillez répondre à toutes les questions :

- 1) Comment expliquez-vous les résultats obtenus (atteinte des objectifs, réalisations) ?*
- 2) Quelles mesures prises pour atteindre les objectifs se sont révélées efficaces, lesquelles pas ? Quels facteurs ont joué en votre faveur et lesquels en votre défaveur (facteurs de succès et d'échec) ?*
- 3) Comment évaluez vous les coûts et le travail liés au projet par rapport aux résultats atteints ?*
- 4) Quels sont les enseignements généraux que vous avez tirés de ce projet ?*
- 5) Autres aspects ?*

1. Les résultats obtenus sont d'une part le fruit d'une démarche d'information menée auprès du public par le biais de nos diverses campagnes sur la fumée passive et d'autre part de la collaboration établie avec certains services de l'ACV pour le suivi et le traitement des motions et initiatives concernant la prévention du tabagisme.

La visibilité et la réputation du CIPRET en tant qu'organisme cantonal de référence en matière de tabagisme nous a également permis d'établir des collaborations fructueuses avec les entreprises et un rapport de confiance avec les médias.

2. Les actions du CIPRET visant l'accompagnement et le soutien des processus politiques pour la mise en place d'un cadre législatif sont les plus efficaces et permettent d'obtenir les solutions les plus durables, puisqu'elles agissent dans les bases même de la société civile.
3. Le rapport résultat/coût est extrêmement favorable pour les actions ayant contribué à la mise en place d'un cadre, que ce soit la directive du conseil d'Etat rendant l'ACV « sans fumée » ou les motions et initiatives visant la prévention du tabagisme, car elles permettent de toucher des populations numériquement importantes.

Pour d'autres projets, une énergie importante a dû être fournie pour établir une collaboration avec les partenaires sans que cela se traduise par des résultats significatifs sur le terrain.

4. L'enseignement que l'on peut tirer est que les mesures structurelles sont indispensables ; elles doivent cependant être accompagnées par des actions ciblées sur les individus qui permettent d'améliorer leur acceptabilité. C'est également une occasion favorable pour informer les gens sur les possibilités d'aide à l'arrêt existantes.

8 Durabilité et valorisation

Comment évaluez-vous la durabilité de votre projet ? Par exemple :

- L'impact du projet perdurera-t-il une fois ce dernier terminé ?
- Le projet aura-t-il d'autres impacts (mimétisme, effet boule de neige) ?
- Les processus nés de votre projet perdureront-ils ? Ont-ils un impact sur d'autres groupes que le groupe cible défini ?

Avez-vous évalué les possibilités de multiplication du projet ? Quelles sont-elles ?

Comment comptez-vous exploiter le savoir-faire acquis et les expériences réalisées pour d'autres projets et thématiques ?

1. <u>Protection des travailleurs contre la fumée passive.</u>	Les résultats obtenus aussi bien dans les administrations que dans les entreprises sont durables puisqu'ils découlent de directives administratives se traduisant par des mesures structurelles. Les institutions subventionnées par l'Etat, les Administrations communales ou les entreprises partenaires sont susceptibles d'être influencées par la politique tabac en vigueur au sein de l'ACV, avec comme conséquence la mise en place d'une politique similaire. Cela est également vrai pour les entreprises « sans fumée » qui vont exercer une influence sur leurs partenaires ou clients. Les mesures en place dans l'ACV, ou dans certaines entreprises, ont également une influence sur leur public ou clientèle, qui s'habitue à ne plus être exposé à la fumée de tabac et qui va considérer comme « normaux » des lieux sans fumée. Donc, la mise en place de mesures de protection contre la fumée passive se traduit par une amélioration progressive au sein de la population de l'acceptabilité même du concept. La documentation et le processus développés au sein de l'ACV ou des entreprises sont à disposition pour des démarches similaires dans les administrations communales, des institutions ou des entreprises.
2. <u>Apprentissage sans tabac</u>	Le projet a été suspendu à la demande du chef du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ).
3. <u>Restaurants.</u>	L'initiative « fumée passive et santé » a été acceptée par le peuple en novembre 2008. Les restaurants et lieux publics seront sans fumée d'ici la fin 2009, ce qui aura plusieurs effets : - augmentation de la pression sur les entreprises ou institutions qui ne sont pas encore sans fumée, - diminution de l'acceptabilité générale de la fumée de tabac et dénormalisation de la cigarette, - environnement favorable à l'arrêt, incitation à l'arrêt. Ces impacts sont durables puisque découlant directement de la législation en cours.
4. <u>Informier et sensibiliser sur les différents aspects du tabagisme passif.</u>	Les mesures d'information du public, en parallèle avec d'autres mesures de prévention, changent durablement sa perception de la fumée de tabac et de la cigarette. Les concepts de communication et les démarches menées pourront être renouvelées et reproduites dans le cadre de nouvelles campagnes de sensibilisation visant d'autres publics cibles et véhiculant d'autres thèmes.

L'objectif ci-dessous n'était pas planifié en 2006 ; il a été développé durant la période en réponse à l'évolution des demandes de la population vaudoise	
5. <u>Protection contre la fumée passive, publics cibles spécifiques (dés 2008).</u>	○ Protection contre la fumée passive dans les logements privés. Les documents produits ainsi que la collaboration établie avec l'ASLOCA ont permis de fournir des procédures et des pistes d'action pratiques que les locataires peuvent suivre. Ces documents sont à disposition du public sur le site du CIPRET. Cette problématique est émergente et les nouveaux cas doivent être suivi avec attention car ils ont valeur d'exemple et permettront de répondre à ce type de questions dont la fréquence augmente sensiblement. ○ Protection des petits enfants. Le projet est en cours de développement. Il est basé sur la formation et l'information des professionnels en contact avec les jeunes enfants. Il est de ce point de vue durable et permettra de toucher indirectement de nombreuses personnes en contact avec les enfants : famille, proches, etc. Les modules de formation élaborés ainsi que le matériel de documentation pourra être utilisés avec tous les professionnels gravitant autour de la petite enfance. ○ Populations précarisées. Le projet est en cours de développement. Il visera la mise en place de mesures de protection contre la fumée passive, le développement de compétences en matière d'arrêt au sein des institutions et la mise à disposition de documentation sur l'arrêt de la cigarette. Ces mesures auront un impact durable sur les publics précarisés mais surtout sur les professionnels qui les encadrent et les institutions impliquées.

Le programme du CIPRET-Vaud s'inscrit dans la durée. En effet, le CIPRET-Vaud est actif depuis une dizaine d'années et ses activités vont se poursuivre dans le cadre de son programme 2009-2013.

9 Egalité des chances

Avez-vous pris des mesures particulières pour promouvoir l'égalité des chances (sexe, origine sociale et appartenance ethnique)? Oui / Non

Si oui, quelle a été votre expérience dans ce domaine ?

Si non, de telles mesures auraient-elles permis, d'après vous, d'obtenir de meilleurs résultats ?

L'égalité des chances ne faisait pas partie du programme initial, toutefois certaines activités répondaient déjà à ce paramètre.

1. <u>Protection des travailleurs contre la fumée passive.</u>	Non relevant.
2. <u>Apprentissage sans tabac</u>	Non relevant.
3. <u>Restaurants.</u>	Non relevant.
4. <u>Informier et sensibiliser sur les différents aspects du tabagisme passif.</u>	Non relevant.
L'objectif ci-dessous n'était pas planifié en 2006 ; il a été développé durant la période en réponse à l'évolution des demandes de la population vaudoise	
5. <u>Protection contre la fumée passive, publics cibles spécifiques (dés 2008).</u>	○ Protection contre la fumée passive dans les logements privés. Non relevant. ○ Protection des petits enfants. Ce projet est en développement ; il s'agira de toucher la population la plus large possible tout en tenant compte des particularités de certains publics, les migrants par exemple, que les filières traditionnelles ne permettent pas toujours d'atteindre. ○ Populations précarisées. Ce projet est centré spécifiquement sur les populations en difficulté ou à bas seuil (toxicomanes, demandeurs d'emplois, migrants, etc.) ainsi que sur les professionnels qui les entourent.

10 Forces et faiblesses

Quelles sont les forces et les faiblesses de votre projet ?

Les forces de notre projet sont liées à:

- L'intégration du CIPRET-Vaud au sein des Ligues de la santé et de son programme "santé en entreprise".
- La coordination intercantonale et intracantonale mise en place.
- L'implication du CIPRET autour de cette thématique depuis plusieurs années.
- Le mandat donné par le Service de la santé publique d'accompagner la mise en œuvre de son règlement "protégeant les employés contre la fumée passive".
- La capacité du CIPRET-Vaud à répondre à de nouvelles demandes.
- La grande visibilité médiatique du CIPRET-Vaud sur ce thème.
- La reconnaissance politique du CIPRET-Vaud comme "expert" du domaine.

Les faiblesses sont liées à:

- L'inadéquation de certaines mesures avec des priorités/visions cantonales.
- Des résistances générées par l'importance accordée à ce thème.

11 Conseils

Quels conseils donneriez-vous à d'autres acteurs préparant un projet similaire ?

- Développer des stratégies de communication coordonnées avec l'ensemble des acteurs pertinents pour la thématique.
- Suivre attentivement l'évolution du thème sur la place publique et anticiper les besoins d'expertise émergents.
- Mobiliser l'ensemble des publics cibles concernés afin d'assurer une évolution conjointe de leur opinion.

12 Divers

Un rapport exhaustif des activités menées au sein de ce projet, a été réalisé sur la base du monitoring de l'ensemble des activités du CIPRET-Vaud de 2006 à 2008, et peut être obtenu à l'adresse suivante : info@cipretvaud.ch.